

CAHIER DES CHARGES LABELLISATION D'UN CENTRE REGIONAL DE RESSOURCES ET D'EXPERTISES EN ADDICTOLOGIE

L'APPROCHE PARCOURS DE SANTE EN ADDICTOLOGIE

L'approche parcours de santé en addictologie s'inscrit en cohérence avec la stratégie nationale de santé (SNS), le schéma régional de santé 2018-2023, le parcours santé mentale dont l'addictologie, le projet territorial en santé mentale (PTSM) de Corse, la communauté psychiatrique de territoire (CPT) et le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022.

1 – les principes du parcours de santé en addictologie :

- lutte contre les inégalités territoriales : permettre un accès possible en addictologie sur tout le territoire de manière graduée
- promotion des actions de réduction des risques infectieux et des interventions allant au-devant des publics notamment ceux les plus éloignés de tout dispositif
- qualité des interventions (bonnes pratiques-RETEX-...)
- lutte contre les ruptures dans la chaîne de prise en charge.

Les stratégies de soins en addictologie associent dans un cadre pluridisciplinaire des interventions médicales, psychologiques et psychothérapeutiques ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif. Le parcours de santé en addictologie s'inscrit dans un continuum qui va de la prévention aux soins et à la réhabilitation psychosociale. La démarche parcours de santé en addictologie doit également prendre en compte la capacité d'agir des usagers.

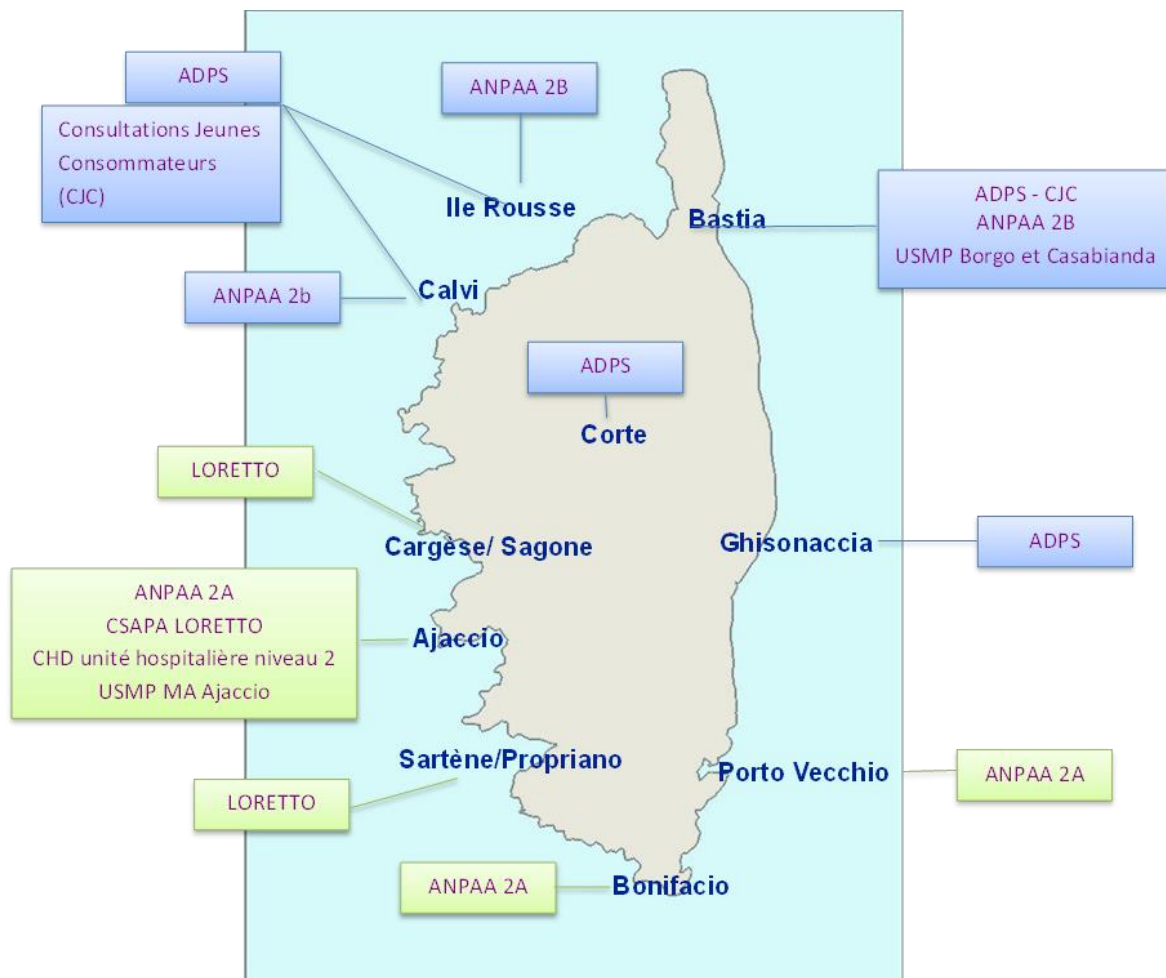
2 – les objectifs

- assurer la continuité et la fluidité des interventions des acteurs impliqués dans la prévention, le soin et l'accompagnement socio-éducatif
- favoriser l'accessibilité à la prévention, aux soins et à une prise en charge médico-sociale en établissement ou en ambulatoire aux personnes présentant des conduites addictives ou en situation de risques
- renforcer la qualité et l'efficacité des interventions notamment en ambulatoire afin d'éviter les dommages somatiques et psychiques et d'en faciliter la réduction

LE CONTEXTE EN ADDICTOLOGIE

1 – le maillage territorial

La Corse est maillée de plusieurs dispositifs spécifiques en addictologie notamment CSAPA, CAARRUD, unité hospitalière, de 3 établissements de santé (CHC-CHB et San Ornello) ainsi qu'un SSR spécialisé en addictologie.



2 - Les modalités de consommations restent très variées mais elles ont évolué (exemples épisode de consommation excessive d'alcool chez les jeunes « binge drinking », consommations festives avec risques,...) ce qui va conditionner des capacités de recours aux dispositifs de prise en charge et d'accompagnement souples et repensés dans ce nouveau contexte. On constate une forte emprise de la consommation de tabac chez les femmes.

3 - Le recours aux soins s'exprime sous des formes différentes et peut se retrouver noyé par la multiplicité des problématiques (sociale-économique-familiale-comorbidités somatiques et/ou psychiatriques) et/ou entravé par un isolement géographique.

4 - le projet régional de santé (PRS) 2018-2022

Des constats

- une offre peu lisible pour les usagers et les acteurs de santé
- un manque de coordination entre les acteurs de santé
- une coopération peu développée avec l'offre de soins libérale notamment

Des enjeux :

- accroître l'accessibilité à l'offre par un maillage du 1er recours et par une offre hospitalière plus lisible
- développer des interventions préventives au sein des communautés.

Des objectifs opérationnels:

- OO1 poursuivre, consolider et compléter le déploiement d'une offre diversifiée, graduée et cohérente
- OO2 renforcer les consultations de proximité auprès des publics en situation de précarité, en périnatalité et dans le dispositif des consultations de jeunes consommateurs
- OO3 améliorer la coordination des intervenants en addictologie
- OO4 favoriser le développement de l'offre de formation
- OO5 développer une offre de prévention cohérente sur l'ensemble du territoire.

De ces éléments contextuels il ressort l'intérêt d'une véritable animation du collectif régional des intervenants du parcours en addictologie. Aussi peuvent se dessiner les **principes d'un centre régional de ressources** :

- La lisibilité des organisations et des coordinations d'acteurs qui favorisent l'accès à la prévention et aux soins en addictologie dans les meilleures conditions doit en effet être davantage assurée.
- Le maillage des ressources et des partenariats locaux doit être porté au cœur des projets des contrats locaux de santé, contrats de ville, projet médical et soignant des 2 Groupements Hospitaliers de Territoire, le projet territorial de santé mentale, les projets territoriaux de santé, ...
- Les prises en charge et les accompagnements proposés doivent être davantage valorisés auprès des usagers et des professionnels et à travers les alliances à établir elles doivent donner la possibilité d'offrir les innovations les plus adaptées à notre territoire.

LABELLISATION D'UN CENTRE REGIONAL DE RESSOURCES ET D'EXPERTISES

L'ARS de Corse a opté pour la mise en place d'une procédure de labellisation d'un centre régional de ressources et d'expertises en addictologie. Celle-ci vise à reconnaître la qualité et la plus-value d'organisations territoriales intégrées, mises en œuvre par des acteurs co-responsables et s'impliquant dans une démarche collective et transversale.

Le présent cahier des charges expose les éléments nécessaires à l'obtention de la labellisation.

1- les principes de la labellisation :

- L'exigence d'articulation entre les différents acteurs et les différentes structures de soins et d'accompagnement
- la participation à la réalisation des objectifs du PRS et aux objectifs énoncés ci-après.

2 – les objectifs d'un centre régional :

- concevoir et animer le « réseau » d'addictologie sur le territoire corse en lien avec l'ensemble des partenaires tout particulièrement auprès des professionnels de santé du 1^{er} recours
- donner une lisibilité territoriale et une plus grande fluidité à la filière de prévention et de soins en addictologie, démarche visant à apporter une réponse graduée, simple et lisible en fonction des territoires
- sensibiliser et accompagner les acteurs sur la spécificité des actions de prévention, de réduction des risques de certaines populations : jeunes, femmes enceintes, populations précaires, population carcérale et sous-main de justice
- assurer aux professionnels de santé un appui méthodologique à la prévention et au repérage précoce des consommations par la mise à disposition de référentiels, d'outils
- assurer des temps de réflexions et d'échanges sur les bonnes pratiques en addictologie, la gestion des cas complexes - initier des programmes d'évaluation des actions réalisées
- former les professionnels aux problématiques d'addictions (soit par un membre du réseau soit un prestataire extérieur). La mise en œuvre de formations croisées et de transferts de compétences devront être portés par le centre car ces éléments faciliteront l'exercice au quotidien des équipes en améliorant leurs pratiques et permettront ainsi la qualité de vie des professionnels et des personnes accompagnées.

Le dossier de candidature comprend :

- un engagement de candidature de la structure porteuse
- une présentation détaillée du porteur du projet – des personnels avec leurs CV et expériences professionnelles
- le projet de centre de ressources et d'expertises proposé de manière détaillée avec un plan d'actions de mise en œuvre assorti d'un calendrier
- les modalités d'évaluation
- le coût financier du fonctionnement du centre en année pleine

Une fenêtre de dépôt est ouverte du 05 juin au 06 septembre 2019, le cachet de la Poste faisant foi. Le dossier est à adresser à:

AGENCE REGIONALE DE SANTE
Direction de la Santé Publique
A l'attention du Docteur Gisèle ROUBAUD et Delphine BESSIERE

Quartier Saint Joseph – CS 13 003
20 700 AJACCIO cedex 9

Un exemplaire devra également être transmis par voie dématérialisée à l'adresse :

ars-corse-prevention@ars.sante.fr

Les critères de sélection : outre les critères exposés dans le cahier des charges, l'ARS portera une attention particulière à la cohérence de la stratégie d'ensemble du projet et sa pertinence par rapport au contexte du territoire et aux besoins identifiés.

L'étude des dossiers déposés sera réalisée par une équipe pluri-professionnelle dans les 2 mois suivants le dépôt du dossier. La labellisation est accordée pour 18 mois et peut être renouvelée après une évaluation réalisée par l'ARS.